

AVIS

Le Maire de la Ville du CARBET, Jean-Claude ECANVIL, informe la population de son intention de délivrer des autorisations d'occupation du domaine public maritime sur les parcelles cadastrées B n°335 et B n°332 (dont 630 m² situés sur le Domaine Public Maritime Naturel) au lieu-dit Grand'Anse, en lieu et place du restaurant « Chez les Pêcheurs » et de la SARL « AQUANORD CARAÏBES » conformément à l'article L2122-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques qui précise : " *Sauf dispositions législatives contraires, lorsque le titre permet à son titulaire d'occuper ou d'utiliser le domaine public en vue d'une exploitation économique, l'autorité compétente organise librement une procédure de sélection préalable présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence, et comportant des mesures de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester*".

Dans un délai d'un mois à compter de l'affichage de cet avis, le Maire de la Ville du CARBET prendra la décision d'attribuer ces autorisations en toute transparence aux candidats qui auront été retenus.

Le Carbet, le 24 janvier 2018



Le Maire,
Jean-Claude ECANVIL.